

FO Haute Savoie

Journal de l'Union Départementale des Syndicats CGT-Force Ouvrière de Haute Savoie - Janvier 2012

Editorial

Le Congrès de l'Union départementale qui s'est tenu à Meythet le 29 novembre dernier sous la présidence de notre Secrétaire Général Jean-Claude MAILLY fut un bon congrès, de l'avis des plus de 250 participants. Un congrès fraternel et chaleureux, un congrès vivant grâce aux nombreuses interventions des délégués, un congrès qui marquera dans les mémoires des adhérents FO de notre département, et même des invités qui ont tenu à nous féliciter.

Ce Congrès est le produit d'un travail collectif, à l'image des 4 ans qui se sont écoulés depuis le précédent.

Je tiens à remercier tout particulièrement tous les camarades qui ont mis la main à la pâte, avant, pendant et après (et oui) pour qu'il se tienne dans de bonnes conditions. Nous avons adopté à l'unanimité une Résolution Générale –que vous trouverez dans ce journal- qui trace la voie jusqu'au prochain Congrès, et qui est le mandat de la Commission Exécutive et du Bureau.

Nous l'avons dit : la situation est complexe. Dans cette situation complexe, où notre classe sociale est confrontée à une politique de destruction des conquêtes sociales, mais aussi à des obstacles pour pouvoir combattre efficacement, les salariés savent qu'ils peuvent compter, en Haute-Savoie, comme dans tout le pays, sur la Confédération Générale du travail Force Ouvrière, l'organisation syndicale libre et indépendante.

Certains, les mêmes qui ont refusé d'appeler à la grève franche contre les plans d'austérité, ont demandé au gouvernement la tenue d'un sommet social : ils ont été entendus !

En novembre dernier, on pouvait lire la déclaration suivante de CHEREQUE sur le site national de la CFDT :

« Les salariés attendent des syndicats des explications sur la crise et non la grève générale que réclame FO. Le rôle de la CFDT est de rentrer dans le débat politique sans esprit partisan pour exprimer ses positions... Depuis 6 ans, réduire la dette, c'est une priorité de la CFDT... c'était notre démarche en 2003 (NDRL : Loi FILLON/CFDT sur les retraites...)

A l'inverse, à FO, nous ne sommes pas candidats pour co-gérer la crise !

Nous sommes porteurs de revendications claires, et partisans de moyens d'actions précis pour les faire aboutir.

- Augmentation des salaires, pensions, retraites et minima sociaux !
- Abrogation des lois Fillon/Sarkozy ! Retraite à 60 ans après 37, 5 !
- Arrêt de la RGPP ! Arrêt des licenciements ! Un vrai travail, un vrai contrat, un vrai statut, un vrai salaire pour tous !

En ce début d'année, je vous souhaite, au nom des instances départementales FO qui viennent d'être élues, une bonne année 2012, revendicative sur le plan social, et pleine de bonnes choses pour vous et celles et ceux qui vous sont chers.

Alain COLLARD Secrétaire Général



En 2012, comme en 2011, combattre la dictature de la dette et l'austérité d'où qu'elle vienne.

Non, ce n'est pas aux salariés de se serrer encore plus la ceinture, alors que les spéculateurs se gavent de milliards d'euros...!

SOMMAIRE

- 1 - Edito
- 2 - Le 25^{ème} Congrès
- 3/15 - Les Interventions
- 16 - Adréa - SynCea
- 17 - Les Instances 2012
- 18/20 - Résolution Générale

FORCE OUVRIERE HAUTE-SAVOIE

Rédaction Administration :
UD-FO Maison des Syndicats
29, Rue de la Crête
74960 CRAN-GEVRIER
Tel : 04 50 67 40 15
Fax : 04 50 67 19 45
udfo74@force-ouvriere.fr

Directeur de Publication : Alain Collard

Le 25ème Congrès en quelques lignes...

Madame le Maire de MEYTHET, Sylvie GILLET de THOREY, a salué le Congrès avant l'ouverture de celui-ci, qui a été présidé par notre Secrétaire Général Jean-Claude MAILLY, entouré à la tribune de Marc GEORGES (Trésorier sortant), Isabelle COMBEPINE (DSC NTN/SNR), Gabriel CHAUVIN (Secrétaire-Adjoint sortant), Marie-Dominique DUC (Secrétaire UL ANNEMASSE), Alain COLLARD (Secrétaire Général sortant), Anna MISITI (DS Somfy), Stéphane RENAUD (Secrétaire-Adjoint sortant).

Plus de 250 délégués et militants ont participé au Congrès.

Après avoir rendu hommage aux camarades FO disparus depuis le dernier congrès, le Rapport d'activité a été présenté par Alain COLLARD et complété par Stéphane RENAUD.

Les invités ont bien entendu été salués avant le rapport, ainsi que nos partenaires.

17 interventions ont fait suite au rapport d'activité.

Avant le repas de midi, Jean-Claude MAILLY, Alain COLLARD et Roland BORT ont remis la médaille de la Confédération au camarade Jacques BELLET, ancien Secrétaire Général de l'UD, toujours actif trésorier de l'AFOC.

Après le repas, Marc GEORGES a présenté le rapport de trésorerie. Il a été suivi de Jacques BELLET qui, au pied levé, a remplacé François GAROFALO, souffrant, pour le rapport concernant l'activité de l'AFOC.

Les rapports ont été adoptés après un bref échange avec les délégués :

- Rapport d'activité : Unanimité moins 2 abstentions.

- Rapport de trésorerie : Unanimité.

La nouvelle Commission Exécutive, la Commission de Contrôle financier, la Commission des Conflits ont ensuite été élues. (unanimité)

La Commission Exécutive s'est réunie immédiatement pour élire (unanimité) le Secrétaire Général, les Secrétaire-Adjoints, le Trésorier et les membres du Bureau de l'Union Départementale.

Ce fut ensuite au tour de Gabriel CHAUVIN de présenter le projet de Résolution Générale qui, après discussion et amendements fut adopté à l'unanimité.

La journée se termina par l'intervention de Jean-Claude MAILLY qui fera un large tour d'horizon, passant par la crise du système capitaliste, le plan d'austérité du gouvernement, les très bons résultats de FO dans la Fonction Publique (qui nous placent en tête), revenant sur l'attitude des autres confédérations (dans le conflit des retraites et concernant la dette et l'austérité), poursuivant par l'importance de défendre notre conception du syndicalisme libre et indépendant, meilleur moyen de défendre les intérêts matériels et moraux des salariés, actifs, chômeurs et retraités, et de gagner sur nos revendications.

Jean-Claude MAILLY termina son intervention en appelant au développement de la cgt-FORCE OUVRIERE et à tout mettre en œuvre pour réussir en particulier les échéances électorales des TPE qui auront lieu en 2012.

Enfin, le Congrès a été clos par Alain COLLARD qui a remercié tous les camarades qui, par leur travail, ont permis que celui-ci se déroule dans de bonnes conditions.



Interventions lors du Congrès FO du 29 novembre 2011 à Meythet



**Guy TUFFET FO ERDF
GRDF Sillon Alpin**

Bonjour Confraternel du syndicat FO ERDF GRDF Sillon Alpin aux Congressistes de l'UD Haute-Savoie.

Pourquoi FO ERDF GRDF Sillon Alpin ? Depuis 2008, nous avons été contraints de regrouper les 3 ex syndicats départementaux de Haute-Savoie, de Savoie et d'Isère... Contraints par les réorganisations successives dans nos entreprises.

Ce Congrès 2011, se déroule dans un contexte de crise provoqué par les politiques néolibérales suivi scrupuleusement en France, en Europe et dans une grande partie du monde. Je voudrais rappeler quelques phrases de quelques grands visionnaires qui nous ont conduits dans le mur... »Le Traité de l'UE se traduira par plus de croissance, plus d'emploi, plus de solidarité »(Michel Sapin, août 1992), « L'Europe ce sera plus d'emplois, plus de protection sociale et moins d'exclusion »(Martine Aubry septembre 1992), « La monnaie unique ce sera moins de chômeurs et plus de prospérité ; la politique étrangère commune, ce sera moins d'impuissance et plus de sécurité ; et la citoyenneté, ce sera moins de bureaucratie, plus de démocratie »(Michel Rocard, août 1992), « aux partisans du non, ce seul conseil : ou vous changez d'attitude ou vous abandonnez la politique. Il n'y a pas de place pour un tel discours, de tels comportements, dans une vraie démocratie » (Jacques Delors, août 1992)... C'est vrai qu'aujourd'hui, 20 années après le référendum sur Maastricht, nous sommes toutes et tous plus heureux, plus riches, mieux protégé par la Sécu etc.

Nous, à ERDF GRDF, filiales d'EDF et de GDF, nous vivons chaque jour les conséquences malheureuses de ce marché de dupes, de ce grand mensonge Européens qui au lieu de rendre les Peuples travailleurs d'Europe plus aisés, plus libre au contraire les appauvrit et les asservit chaque jour un peu plus !!

En 2002, au moment de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz voulue lors du sommet Européen de Barcelone par Chirac et Jospin, nous étions une entreprise 100%publique, intégrée, EDF-GDF ; C'est-à-dire une entreprise qui, de la production à la Distribution gérait toute la chaîne de fourniture d'électricité et du gaz à la Nation. En 2002, les élites au pouvoir nous disait que l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz ferait baisser les prix...Quels menteurs !! Constatez-vous aujourd'hui une baisse de vos tarifs de l'électricité et du gaz ??

En 2004, le Ministre de l'Energie de l'époque, un certain Nicolas Sarkozy déclarait à l'Assemblée Nationale que jamais, au grand jamais, Gaz de France ne serait privatisé !! Menteur !! Aujourd'hui Gaz de

France a été soldé à Suez !! Votre entreprise puisque c'était une entreprise publique qui finançait l'Etat car Gaz de France comme EDF était bénéficiaire, chaque citoyen était propriétaire de l'entreprise, des stockages souterrain, des réseaux de transports, des contrats d'achat de gaz, des méthaniers etc. Tout cela a été bradé à Suez et en plus GDF a racheté la dette de Suez lors de la fusion...Gaz de France, comme EDF, même si pour l'instant c'est dans une moindre proportion, ont été bradés à des investisseurs privés...Deux filiales de distributions ont été créées ERDF (filiale d'EDF) et GRDF (Filiale de GDF Suez). Désormais ce sont les actionnaires qui sont bien rémunérés au détriment des salariés, comme à France télécom la souffrance au travail de salariés qui ne reconnaissent plus leur entreprise prend des proportions inquiétantes...

Ainsi, comme d'autres grandes entreprises Française telles Arcelor vendu pour l'Euro symbolique à Mittal, France Telecom, La Poste etc. avec EDF et GDF ce sont deux fleurons de l'industrie Française qui ont été bradés à des investisseurs privés ; La rémunération annuelle que percevait l'Etat sur ces entreprises a diminué en proportion des parts vendues ; L'Etat par pur dogmatisme néo libéral a soldé ses bijoux de famille...Et on nous dit aujourd'hui que l'Etat est endetté, qu'il faut augmenter les taxes, les impôts, les mutuelles...allonger le délai de carence en cas d'arrêts de travail sans aucune concertation avec les partenaires sociaux qui gèrent pourtant paritairement la sécu, les déremboursements de la sécu, de Notre Sécu pour rembourser cette dettes dont les travailleurs ne sont pas responsables...Camarades, je vous le dis, ils nous prennent pour des ânes !! La dette, c'est leur système néo libéral avec la régulation de l'économie par les marchés qui l'a créé...PAS LES SALARIES DE CE PAYS !! CE N'EST DONC PAS AUX SALARIES DE PAYER LA FACTURES MAIS AUX BANQUIERS !!

Dans le futur, qu'elle entreprise sera en mesure d'investir dans des moyens de production d'électricité dont les investissements de base sont rentable à très long terme...Quelle entreprise sera encore en capacité d'intervenir rapidement avec des moyens lourds en cas de tempête dévastatrice ? Si demain, les collectivités locales, l'Etat, engagé par la loi, la possibilité de mettre en concurrence les concessions de distribution, je vous le dis, cela signifiera la fin du distributeur ERDF et plus aucune entreprise ne sera sur le territoire national en capacité d'investir massivement dans les réseaux, dans la recherche et d'être en mesure de réalimenter rapidement nos concitoyens en cas de coup dur climatique qui comme vous le constatez sont de plus en plus fréquents...Pour rappel, si en 1999, EDF n'avait pas racheté la Régie de Bordeaux totalement sinistrée par la tempête qui aurait été en capacité de reconstruire les réseaux Bordelais ??

En cet hiver 2011-2012, les Allemands ayant arrêté 18 tranches nucléaires, il faut savoir que nous volerons à leur secours en cas de grand froid ; Un accord d'assistance Européen le prévoit ; Seulement nos capacités de production nationales sont insuffisantes alors des plans de délestage à grande échelles sont

prévus pour permettre l'alimentation de l'Allemagne au détriment des Français ; Ainsi, les Allemands, portés par la vague verte mettent à l'arrêt une partie de leurs réacteurs nucléaires mais c'est bien facile pour eux de nous donner des leçons sur les Energies renouvelables quand l'Allemagne compte sur son voisin, soi-disant si peu vertueux, pour lui venir en aide !!

Notre système énergétique Français a été démantelé sur l'Autel de la finance mondiale ; Oui, EDF-GDF avait un monopole sur ce marché, si particuliers, puisque l'Energie électrique ne se stocke pas !! Cependant, nous avons l'électricité la moins chère d'Europe, des réseaux de plus en plus fiables, de nombreux services gratuits, des agents proches des populations grâce à une très bonne implantation géographique...Partout dans le pays des agents d'accueils recevaient les clients, des techniciens intervenaient dans des délais très raisonnables...Qu'en est-il aujourd'hui ? Ceux qui parmi vous ont eu recours à ERDF GRDF savent bien que ces notions de Service Publique appartiennent au passé et cela malgré le dévouement des agents qui essaient dans une entreprise désorganisée de colmater les brèches !!

Les Etats sont endettés, la finance mondiale prend le pouvoir dans de nombreux pays comme en Grèce, en Italie, bientôt dans d'autres pays...Des anciens banquiers de la BCE sont mis au pouvoir sans être passés par les urnes !! Démocratie, tu nous abandonnes !! Les Peuples n'ont plus voix au chapitre...Le monde est tombé sur la tête en cette fin 2011 bien maussade pour les salariés de notre pays et d'autres en Europe !! Où sont-ils donc passés tous ces prédicateurs de malheur qui prédisait plus de prospérité pour les Peuples Européens avec la mise en place de l'Euro ? Menteurs, c'était tous des menteurs !!

Alors oui, les Peuples doivent se faire entendre et nous, syndicalistes, nous avons cette lourde responsabilité d'être leur porte voix, d'amplifier encore et encore les revendications des peuples en colère...Ce qui n'est encore qu'un bruissement doit devenir un grondement !! Nous devons être l'aiguillon qui fera revenir la responsabilité politique dans la gestion des Etats et en chassera les vautours de la finance !! Plus que jamais et malgré les mauvais coups que nous portent nos adversaires, nous devons réveiller les consciences, sortir la jeunesse de son aveuglement individualiste car sinon qui le fera ? La classe ouvrière est sortie de la misère en se regroupant en syndicats...l'individualisme engendré par une société où seul règne l'argent roi est en passe de ramener cette classe ouvrière vers la pauvreté, vers une forme d'esclavagisme rampant !! Érigeons-nous en remparts tant que nous le pouvons encore !!

Pour terminer un mot sur le mandat qui s'achève...Un mot pour témoigner que notre syndicat a répondu présent lors des dernières élections Prud'homales pour le collage des affiches, nous avons été présents régulièrement aux CE ; Régulièrement des Camarades d'ERDF GrDF participent aux stages organisés par la Confédération à l'UD, aux manifestations...

Intéressé par le juridique, je suis Conseillé du Salarié et j'aurais aimé, puisque je m'étais proposé, organiser la Commission juridique et travailler en son sein...Mais, il n'a visiblement pas été possible d'organiser une première réunion pour la mise en place de cette Commission ; Je le regrette et désormais pris par d'autres tâches, il ne me sera plus possible de travailler sur ce domaine. Je l'avais, d'ailleurs, mis entre parenthèse, car nous sommes trop isolés et pour quelqu'un qui débute, je me suis senti trop peu soutenu...J'ai donc jeté l'éponge !! Il manque aussi, sans doute, un Juriste pour nous conseiller, nous aider à mieux monter les dossiers ; L'Avocat de l'UD n'a pas été, pour moi en tout cas, ce conseil...

Ce paragraphe sur le juridique n'est pas une critique de l'action du Secrétaire Général car il m'a soutenu, conseillé, aidé lorsque j'ai monté des dossiers...Il a joué son rôle. Cependant, le constat s'impose, le juridique n'est pas porté par l'UD 74 et une fois encore, je le dis, je le regrette !!

Après, je voudrais dire un mot rapide sur l'action du Secrétaire Général comme je la perçois... Alain Collard est un vrai militant Force Ouvrière. Son mandat précédent n'avait pas débuté sous les meilleurs auspices... Peut être fallait-il qu'il en soit ainsi, peut être pas...Seule son introspection personnelle lui permettrait sans doute de déceler ce qui a conduit certains à la prudence lors du précédent Congrès...et à ne pas vouloir donner carte blanche.

En tout cas, il a su mettre, souvent, sa rancœur de côté et travailler dans l'intérêt de l'UD 74 ; Aidé, en particulier, de Stéphane Renaud, Gabriel Chauvin et bien d'autres militants, il a fait progresser l'audience de FO dans le département. Militant de la première heure, il sait mouiller la chemise lors des manifestations et elles furent nombreuses ces dernières années. Par sa connaissance, sa culture du mouvement ouvrier, il est un digne porte-drapeau pour chacun d'entre nous ; Lors des interviews dans la presse écrite, radio ou TV, il a toujours des interventions claires et précises. Même si je ne suis pas toujours en accord avec lui, je soutiendrais sa candidature pour débiter le prochain mandat car, par son action et son attitude militante, il mérite, à mon avis, un plébiscite lors de la désignation du Secrétaire Général, il mérite de débiter son prochain mandat soutenu par l'ensemble des militants de l'UD !!

J'émet le vœu que cette réélection se fasse sous l'auspice d'une volonté de travailler, même au-delà de l'UD 74, vers une osmose de toutes les Forces composantes Force Ouvrière dans le département, à la Région et au national...Nous avons suffisamment d'adversaires en dehors de FO, sans nous en rajouter au sein même de l'organisation...Ne cassons pas l'élan, pour de basses considérations, de ceux qui depuis si longtemps œuvrent pour renforcer l'audience de FO et son influence. Qu'ils en soient, ici, remerciés au nom de l'organisation !! Ils se reconnaîtront !! A mon modeste niveau, je veillerais qu'il en soit ainsi...

Vive l'UD FO 74, vive la Confédération CGT-Force Ouvrière !!



Didier BOURSIER FO Com La Poste

Chers camarades,

Permettez-moi avant tout de vous apporter le salut confraternel des postiers du syndicat Force Ouvrière communication de Haute-Savoie.

Alain COLLARD, nous a fait le rapport sur son activité au cours des 4 années passées. Pour ma part je souhaite revenir sur deux points qui ont marqués plus particulièrement la vie de notre syndicat :

La privatisation de La Poste :

Dès 1990, la création de deux entités distinctes provoquait l'éclatement des structures PTT, prémices à la privatisation future des Télécoms...

Au cours de ces dernières décennies trois éléments essentiels se sont régulièrement répétés :

- les gouvernements ont cherché de tout temps, sous une forme ou une autre, à privatiser les PTT.
- de manière constante, FORCE OUVRIERE en toute indépendance, a combattu les tentatives, les projets, les décrets qui conduisaient de près ou de loin à la privatisation des PTT.
- La CFDT après avoir revendiqué l'éclatement de l'Administration, fut initiatrice et porteuse du projet de loi de 1990

Et puis, en 2008, ce fut le « coup du 3 juillet ». Les dirigeants de la poste, sous des prétextes fallacieux, mettaient à l'étude le changement de statut de l'entreprise publique :

- **Le statut public aurait été un obstacle au développement**

Avant la privatisation La poste avait déjà créé 102 filiales, multiplié les partenariats financiers et engagé la rénovation de son réseau.

- **Il fallait ouvrir le capital pour assurer l'unité de l'entreprise**

Curieusement, à l'instigation de La Poste, chaque métier (courrier, enseigne, colis...) a son siège social

- **La concurrence le rendait incontournable**

Les CCP n'ont jamais fait l'objet d'un monopole, les envois de plus de 50 grammes sont depuis longtemps en concurrence et LP reste bénéficiaire

- **Les postiers allaient pouvoir devenir actionnaires**

Et toucher de fabuleux dividendes, sans doute à la hauteur de l'intéressement

- **Le changement de statut n'aurait pas d'impact sur l'emploi**

Sauf que les actionnaires exigent toujours plus de dividendes, donc moins de coûts, donc moins d'emploi.

- **Le changement de statut n'aurait pas d'impact sur le service public**

Vous aurait il échappé que les bureaux de poste ruraux disparaissent aussi vite que les automates sont implantés en ville ?

- **C'était la faute à l'Europe**
les règles européennes, pas plus que le droit français ne l'exigeaient

Tous arguments que notre fédération a démonté un à un.

Le combat contre la privatisation devait, dans sa dynamique, marcher sur ses deux jambes : celle de l'opinion, celle des salariés.

Dès le moi d'août FOcom appelait à un referendum sur La Poste et à la création d'un Comité contre la Privatisation de la poste, où une cinquantaine d'organisations nous ont rejoints.

Le succès de la consultation fut incontestable, et le choix citoyen clair : Deux millions quatre cent mille personnes ont « non » à la privatisation de La Poste.

On sait ce qu'il advint : le gouvernement fit preuve d'une belle surdité et La Poste changeât de statut.

Depuis, en janvier 2011, La Banque Postale est contrainte de souscrire « volontairement » des obligations DEXIA pour 3 milliards d'euros. C'est plus que l'augmentation de capital liée au changement de statut de La Poste!

A FO nous n'étions pas visionnaires, juste réalistes, et les faits ont montrés que nous avions raison : La privatisation de LP n'avait pas de justification économique mais uniquement politique.

Je voudrais maintenant aborder un sujet d'actualité récente : les élections professionnelles d'octobre.

En Haute-savoie, FO communication reste la première OS dans le réseau des bureaux de poste avec 31% des votes, et avec plus de 20% prend la 3^e place au Courrier. Nationalement avec plus de 18%, FOcom est devenue la troisième OS à LP.

Il faut le répéter : la présence sur le terrain, auprès de nos collègues est indispensable.

Des élections se gagnent aussi par les prises de positions (comme sur les retraites) par la présence dans les médias, mais il est certain que si la présence n'implique pas toujours le succès, en revanche l'absence est gage d'échec.

La présence est la condition indispensable du succès.

Avant de conclure, je dois saluer le travail d'Alain.

En Haute-Savoie, un vrai travail confédéral est fait. Je me souviens des conditions de notre participation au Congrès de Montpellier : c'est entre camarades, toutes fédérations confondues que nous avons passé un Congrès plus que confédéral : confraternel.

Merci Alain.

Je vous remercie de votre attention. Vive FORCE OUVRIERE



Franck GIORDANO DS **Fournier Mobalpa**

Elections Professionnelles

L'entreprise Fournier c'est 980 salariés sur deux sites principaux
Un sur Thônes 750 salariés et un sur Metz TESSY 230 salariés

En avril 2011 aux élections professionnelles

Nous avons obtenu 29,95% (1^{er} et 2^{ème} collège)
Aux élections du comité d'entreprise
Et 36,12% pour le 1^{er} collège
C'est pratiquement 2 fois et demi notre résultat de 2007
AU DP DE THONES
17,03% pour le 1^{er} collège titulaire
Et 28,29% pour le 1^{er} collège suppléant

Nous doublons notre résultat de 2007

Aux DP de METZ-TESSY

Nous sommes devenus majoritaires aux élections des délégués du personnel (1^{er} collège) avec 57,90% pour les titulaires et 62,10% pour les suppléants
Nous avons progressé de 54 % par rapport à 2007

Ce résultat c'est tout le travail de FO, de la confédération à l'adhérent de base.

De la confédération qui nous donne les outils pour nous informer et qui su bien communiqué depuis la mise en place de cette loi infâme.

De notre fédération du bâtiment et de notre branche ameublement qui nous ont également informés, alerté.

De notre UD qui à toujours été là pour nous soutenir et nous aidés tant moralement que matériellement.

Des camarades qui avait déjà des mandats CE DP et qui malgré les difficultés ont tenu bon et ils ont tous œuvrés à leur niveaux à cette victoire.

De nos adhérents qui eux aussi ils ont fait beaucoup cela on ne le perçoit peut être pas, mais leur implication à nous soutenir auprès de leur collègue dans leur entourage de travail je le croie à très précieux.

Et puis il ne faut pas oublier un fait essentiel dans notre progression; nos camarade de la CFTC qui nous ont rejoint à FO et à qui l'on doit notre bon résultat au CE et aussi au DP de Thônes. C'est pourquoi je vous demanderais d'accueillir par vos encouragements notre nouveau délégué syndical Franck Monard ancien DS et RSCE à la CFTC; et puis je souhaiterais rendre également un hommage devant vous tous à Ahmed Hamoumraoui qui à de lui-même laissé son mandat de DS à Franck.

CCN AMEUBLEMENT

C'est une année importante qui vient de se terminer dans en terme de négociation conventionnelle dans la branche ameublement. En effet dans un contexte de crise terrible les salariés de l'ameublement ont été aussi les victimes des licenciements. En mois d'une décennie l'industrie de l'ameublement à perdu 50 000 emplois soit 50 % des effectifs dont 6000 pertes d'emploi sur deux dernières années c'est par rien. Et bien nous avons quand même obtenu des avancés importantes dans les accords qui ont été signé par notre fédération pour notre branche.

L'avenant sur notre prévoyance qui améliore notre contrat avec une meilleure couverture maintien de salaire passant de 70% à 75% du salaire avec une baisse des cotisations salariale

L'accord sur les classifications qui va pouvoir permettre d'intégrer deux qualifications supplémentaire pour les ouvriers qualifiés et qui permettra d'élargir la grille des salaires je rappelle que dans notre branche depuis 4 ans il n'y a plus de salaire minima aux dessous du smic.

L'accord sur la révision de toute la CCN pour l'amélioration et la mise en conformité de celle-ci par rapport aux diverses évolutions législatives du code du travail.

Je ne vais pas rentrer dans les détails mais cela à représenter un travail long et fastidieux Mais nous avons préservé nos acquis et nous avons amélioré de nombreux points, dont le 13^{ème} mois, l'amélioration de plus de 10% du maintien de salaire en cas maladie et AT, augmentation de 25% de la prime de départ à la retraite, augmentation des nombres de poste aux CE DP selon les effectifs etc.

Je demanderais maintenant à notre fédération de communiquer sur ces sujets parce que je pense franchement que nous devons faire connaître mieux les résultats de nos activités surtout quand ils sont bons cela ne peut que valoriser notre organisation syndicale. Notre sécurité sociale se trouve dans une situation effarante

Je dis notre sécurité sociale parce que nous payons nos cotisations avec notre argent et c'est cela qui nous donnent un droit d'appartenance. Alors réapproprions nous la sécurité sociale et arrêter de nous voler

Ce sont eux, les gouvernements de droite et de gauche qui ont pillé notre sécurité sociale pour soit disant lutter contre les délocalisations et sauver l'emploi. Le résultat est sans appel ! Ces exonérations permettent de gonfler les profits et les dividendes et pour nous les assurés sociaux c'est moins de remboursement, les malades sont considérés comme des profiteurs et des nantis, les hôpitaux ferment ou licencient, on remplace qu'un départ sur deux dans les caisses, alors comment voulez que nos remboursements ou nos IJ soient traités en priorité dans ces conditions.

Les cotisations patronales de Sécurité sociale sont passées de 33 % au milieu des années 90 à 4,38 % aujourd'hui du salaire brut.

On arrive à près de 300 milliards d'euros d'exonération En cumul depuis 1992

Source ACOSS

Il y a des exonérations non compensée et compensée par le budget de l'état.

Et comme le budget de l'état c'est nous les contribuables donc ce sont les salariés qui payent avec leurs impôts (revenues, TVA, etc.) les exonérations patronales.

On pourrait penser que grâce à ces exonérations

Le cout du travail à baissé, les produits, les services et prestations diverses vendu aux consommateurs, eux diminueraient, on voit bien qu'il n'ont fait qu'augmenter.

Les exonérations de cotisation représenteront 30 milliards 2011

Depuis le 1er janvier 2011, le calcul de la réduction de cotisations sociales, dite "allègement Fillon" est annualisé. Il intègre l'ensemble des rémunérations versées sur l'année au salarié, y compris les primes et le 13e mois.

Cette réduction de cotisations sociales s'applique sur le seuil maximum d'une rémunération mensuelle de 1,6 Smic

Exemple

Pour les des salariés payés au SMIC dans une société - de 20 salariés

Le montant mensuel de l'exonération 383,57 €
Le montant annuel de l'exonération 4602,84€

Pour les des salariés payés au SMIC dans une société + de 20 salariés

Le montant mensuel de l'exonération 354,91 €
Le montant annuel de l'exonération 4258,89 €

La lutte contre les fraudes oui mais qui fraude ?

L'Urssaf a contrôlé en 2009 environ 20 % des sociétés de plus de 200 salariés et 10 % des autres.

Et il s'avère que 63 % des entreprises contrôlées ont fait l'objet d'un redressement pour fraudes fiscales ou erreurs dans leurs déclarations.

Du côté des particuliers, le rapport de la Caisse nationale des allocations familiales d'avril 2010 recensait seulement 2,15% de fraudeurs parmi les bénéficiaires de prestation sociales.

J'espère vous avoir démontré par ces éléments que les si nos dirigeants politiques de tout bord veulent vraiment sauver notre sécurité sociale et bien qu'ils prennent de vrais mesures.

Moi j'en vois déjà deux Arrêt des exonérations remboursement des exonérations à notre sécurité sociale.



Bernard MARICHEZ
Conseiller du
Salarié/Défenseur
Prud'homal

Mon intervention se situe en tant que Conseiller du salarié. J'assume également la défense des salariés au Conseil des Prud'hommes d' Annemasse et en Cour d' Appel à Chambéry

Lors d'une précédente réunion des Conseillers du salarié, présidée par le Directeur Dép. du Travail, une clé « USB » a été offerte à chacun.

En tant qu'intervenant j' ai commencé mon Intervention en remerciant de cette attention mais j' ai souligné que nous serions heureux de recevoir lors de notre prochaine réunion, l'ordinateur qui permet l' utilisation de la clé !! Nous restons donc en l' attente du geste«Complémentaire»
Cette anecdote pour introduire et souligner que doivent être pris en compte :

Coûts financiers

- les charges financières qui découlent de notre mission définie par les textes : accompagner le salarié lors d'Entretien préalable :« rupture Conventionnelle » ou « Licenciement »

Or l'augmentation du Carburant, n' est pas prise en compte pour calculer nos « Frais de déplacement » et le règlement en est différé quand le budget est épuisé !!!

Droit à l' Information

- la nécessité de nous « informer » pour assumer notre rôle de Conseil, prévu par les textes.

Compte tenu de l'évolution des textes, et de la complémentarité de nos missions, j' avais sollicité la création d' un N° d' Appel , réservé aux Conseillers, pour d' obtenir un échange rapide et directe avec un Inspecteur du Travail .

Comme pour l'ordinateur, nous restons en l'attente d'une réponse positive !!

Nous disposons, selon le secteur géographique, d'un créneau de 2 H un après midi par semaine pour joindre la direction du Travail au même titre que les salariés qui doivent être en « arrêt » pour joindre un Contrôleur or un Inspecteur.

Et si vous en avez fait l'expérience, quand vous appelé, la ligne est occupée !!

Il nous faut constater que le droit à l'information continue de se réduire !!

Accompagnement : Entretien Préalable

-La présence auprès du salarié, lors de l'entretien représente un soutien psychologique indispensable.

- La gestion des échanges Salarié / Employeur nécessite notre présence pour éviter toute dérive agressive et favoriser éventuellement, la poursuite du Contrat de travail .

- La présence du Conseiller permettra la rédaction d' « Compte-rendu » précis, détaillé, objectif qui sera retenu lors d'une Procédure Prud'homale

Rupture Conventionnelle

La mise en place de ce « mode de rupture » du contrat de travail donne lieu, sur le terrain, à un constat le plus souvent négatif.

Force est de constater que certains Employeurs prennent l'option de « mettre sous pression », le salarié pendant plusieurs mois (Propos agressifs, jugements négatifs, modification du poste de travail etc...)Avant de lui proposer, d'un ton compatissant, une « rupture » qui lui permettra de « Chercher »

ailleurs, tout en bénéficiant des soutiens financiers de « Pôle Emploi » et d' une aide pour un retour dans le monde du travail !!

Certaines entreprises mettent ainsi à la charge de l' Etat, le renouvellement de leur Personnel et s' assurent une diminution de la masse salariale lorsqu'ils écartent les « Plus âgés »(Grilles de salaire) ;

Conseil des Prud'hommes d' Annemasse

-Rendu des jugements , en début d'une audience de Jugement/
4 Affaires : 7 Avocats concernés et un Conseiller du salarié :

Blocage

-Il n' ya plus jugement mais position de blocage
Employeur : 2 Votes Employeur contre 2 Votes Salarié pour chacun des dossiers ;

Départage

4 Dossiers en « Départage » ce qui signifie que le « Juge départiteur » ne pourra se saisir de ces dossiers , au mieux au mieux avant deux ans, quelque soit sa bonne volonté et que la durée d' attente ne peut que s' allonger !!

-Durée des procédures

Saisie du Tribunal, référé, procédure au fond, départage ... 3 ans voire plus !!

Cette instance est en danger, il faut poursuivre l'action pour la défendre !!!

-Payer pour accéder à la « Justice » !!

Le salarié doit être informé de ce long cheminement avant de s'engager et il est désormais nécessaire de lui préciser que désormais, il doit Payer un timbre fiscal de 35 Euro pour obtenir le respect de ses droits

Schéma de communication de l' Entreprise à l' UD

-Entreprise :Salarié isolé :

Salarié en difficulté dans une entreprise qui ne comporte ni représentant syndical ni délégué du Personnel.

Un rendez -vous lui permettra d'être écouté , conseillé, son adhésion sera proposée .

-Salarié dans entreprise avec DP et Représentants syndicaux

Entreprise :DP et DS FO

Il bénéficiera d' un soutien sur la base des connaissances acquises par ces élus qui utiliseront , le Code du travail et des Conventions collectives pour vérifier ou compléter les « Informations ».

Si besoin est, le service Juridique de l'UD, sera sollicité et apportera les informations complémentaires.
Si la situation du salarié et/ ou de l' entreprise, trop complexe, nécessite d' autre investigations , un membre du Service Juridique ou un Conseiller après accord de l' UD, contactera le « Service Juridique National » ou proposera de prendre en charge le dossier.

Mais , préalablement chacun, doit rechercher l' Information :

Code du travail, convention
Echanges avec DP et DS
Inspection du travail, Antenne de Justice
Union Départementale

Service Juridique national

Je voudrais souligner la qualité du soutien apporté par ce service à notre niveau :

-Saisie rapide et juste des situations présentées
-Réponse orale immédiate qui éclaire la gestion du dossier
-réponse écrite quand nécessaire et communications de pièces : Jurisprudences ...etc

Le respect du « schémas » de communication me semble donc essentiel pour éviter que ce « service », indispensable, particulièrement performant, ne soit saturé et ainsi optimiser son champ d' action.

Nous leur devons ainsi qu' à Maître Luce, avec lequel nous avons une relation privilégiée, de n' avoir perdu aucune procédure au cours des 7 dernières années.

Je vous remercie de votre écoute



Jeanne PETERS TEFAL

TEFAL Rumilly : entité du groupe SEB N° 1 mondial des articles culinaires et leader mondial du petit électro- ménager devant PHILIPS regroupant également sur Rumilly deux activités mineures : le Pesage et l'électro- ménager.

La situation économique du groupe Seb est excellente avec un chiffre d'affaire historique et record en 2010 (4 Milliards d'€) et en ce qui concerne TEFAL (350 Millions d'€).

Malheureusement, la situation sociale se dégrade avec une baisse d'effectifs : Il y avait 8000 emplois pour SEB en 2008, et aujourd'hui ce ne sont plus que 5800 emplois. En ce qui concerne TEFAL Rumilly, il y avait en 2008 2300 emplois, alors qu' aujourd'hui, il n'y a plus que 1800 employés.

Par contre cette chute d'emplois s'est faite au détriment d'embauches chez SUPOR en Chine (entreprise rachetée par le groupe SEB en 2008) qui fabrique la plupart de nos articles et emploie 13000 salariés.

Tout cela s'est fait sans plan « social » : uniquement des démissions, départs à la retraite, et ruptures conventionnelles.

Le plus grave et inquiétant, c'est le mal-être des salariés sur leur poste de travail, tous statuts confondus.

Pour exemple: 6 cadres ont quitté l'Entreprise et nous avons un turnover de notre Direction avec des changements tous les deux ans : Présidents d'activité, DRH, Directeur Industriel, etc....



René HAMEL, FGF FO 74

Chers amis, chers camarades,

Une nouvelle historique pour nos organisations : FO est la première !

A l'issue des scrutins des 20 octobre et 22 novembre, FO est devenue la première organisation dans la Fonction Publique de l'Etat.

Les choses n'ont pas été simples.

Les modalités de ces élections obéissaient à une commande gouvernementale approuvées par les syndicats signataires des accords de Bercy :

- réduire le nombre des organisations syndicales en mettant, comme dans le secteur privé, une barre autour de 10% pour déterminer une nouvelle représentativité syndicale,
- mais surtout, remettre en cause leur liberté de comportement et d'action, plus conforme au « dialogue social » souhaité par le gouvernement.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que les accords de Bercy, que seules FO et la CFTC n'ont pas signés, ont été désavoués.

Le renforcement des syndicats FO dans l'ensemble des ministères indique l'attachement des fonctionnaires et agents de la fonction publique au combat mené, des années durant, par FO contre la RGPP et ses 561 mesures, contre les changements de statuts, contre la loi de mobilité, contre les suppressions de postes qui remettent en cause l'égalité républicaine des citoyens.

Le travail de tous les militants, de tous adhérents qui ont permis de relever avec succès le défi doit être salué à cette tribune.

Mais il faut le dire, nous avons été aidé par les structures de la Confédération.

L'aide matérielle de l'UD FO de la Haute Savoie aux syndicats qui en ont fait la demande a été précieuse.

Mais surtout, le positionnement clair de la confédération dans le mouvement des retraites, le refus des actions « saute mouton », de la traditionnelle grève mensuelle dont l'inefficacité n'est plus à démontrer, a été un indicateur, un fil à plomb, sur lesquels les syndicats FO ont pu s'appuyer pour faire valoir les revendications précises et définir en toute liberté les moyens d'actions pour les faire aboutir.

Dans plusieurs éditoriaux de FO HEBDO, Jean Claude a rappelé que les plans d'austérité ne sont pas acceptables : ni de droite, ni de gauche, ni syndicaux Que la dette de l'Etat n'est pas celle des salariés, que la revalorisation des salaires demeure une revendication première de nos syndicats.

C'est ainsi que, dans l'enseignement, se prépare une grève unitaire le 15 décembre prochain, pour le retrait du projet de la nouvelle évaluation des professeurs et des instituteurs dont la double notation (administrative par les Chefs d'établissement, et pédagogique, par un corps d'inspecteurs) serait remplacée par un entretien d'évaluation, selon des méthodes de management déjà usitées à France Télécom et dans d'autres services.

C'est en faite une volonté ministérielle, par le ralentissement de l'avancement de carrière, de diminuer les salaires des fonctionnaires et leurs pensions. C'est inacceptable.

C'est pour cette raison, s'appuyant sur le positionnement de la Confédération (préparer une grève franche sur une revendication précise), que la Fédération FO de

l'enseignement appelle à la grève unie le 15 décembre, fait signer la pétition nationale intersyndicale, anime des réunions dans les établissements scolaires sur la base d'une revendication claire : retrait de ce projet gouvernemental.

Ce qui est possible dans un secteur professionnel, est donc possible dans tous les secteurs. Nous devons nous y préparer, tout particulièrement en renforçant les rangs FO par de nouvelles adhésions.

Pour conclure, je voudrai vous présenter SUZELLE, que certains connaissent déjà. Suzelle est secrétaire académique du SNETAA, syndicat national autonome, majoritaire dans les lycées professionnels qui a rejoint FO.

Laissons lui la parole



Suzelle SPISSER, SNETAA

Je suis secrétaire académique du SNETAA, qui syndique les personnels des Lycées Professionnels. Nous avons rejoint FORCE OUVIERE cette année, avec près de 10 000 adhérents.

Ensemble, notre travail commun a permis à la Fédération FO de l'enseignement et ses syndicats de dépasser les 10 % fatidiques, devançant pour la première fois la CFDT qui ne réalise au plan national que 9.99 % des suffrages exprimés.

En devenant, le SNETAA FORCE OUVRIERE, nous sommes restés majoritaires (en voix et en siège) dans les lycées professionnels de l'académie et ailleurs.



Lionel KALUZA Pôle Emploi

Lors d'un discours ce mois-ci à Bordeaux le président de la République a promis d'être sans indulgence avec les fraudeurs et les tricheurs. Cela va sans doute en étonner certains mais nous, au syndicat Force Ouvrière Pôle emploi Rhône-Alpes, nous sommes d'accord avec lui.

D'ailleurs nous nous n'avons pas attendu les injonctions du gouvernement pour lutter contre les tricheurs c'est-à-dire ceux qui ne respectent pas la loi. Ainsi, notre syndicat a été l'origine ce mois-ci d'une action en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Mais ne vous trompez pas, ce ne sont pas des allocataires dont la fraude représente autour de 1% des prestations versées selon un rapport d'information déposé à l'Assemblée Nationale le 29 juin 2011, qui ont été assignés en justice. Non, c'est notre Direction régionale qui a été attaquée.

Car quand notre Direction régionale commence à réorganiser les fonctions supports dont elle veut réduire les effectifs sans consulter le CE et le CHSCT, est-ce qu'elle respecte le Code du travail ?

De même, quand notre direction régionale se moque, suite à une déclaration de danger grave et imminent, des conclusions d'un rapport d'expertise qui dénonce notamment la surcharge de travail, le nomadisme auquel sont soumis les agents et la perte de sens au travail,

Ou quand elle refuse de prendre en compte les risques psychosociaux liés aux réorganisations internes, et ce malgré une demande de notre syndicat depuis 18 mois, n'est-on pas en présence du non respect de l'obligation légale de résultat en matière de santé et sécurité au travail ?

Quand notre direction décide de sous traiter certains dossiers contentieux à une entreprise de recouvrement qui ne vérifie pas le bien fondé des indus et qui pratique du recouvrement de créance sans être en possession d'un jugement,

Ou lorsque notre direction préconise d'effectuer des retenues sur le total des allocations chômage pour récupérer les trop perçus et ce au mépris de la quotité saisissable figurant au Code du travail n'est-on pas en présence d'une fraude à la loi ?

Quand le gouvernement réduit les effectifs de Pôle emploi de 1100 équivalents temps pleins entre 2010 et 2011 au nom de la Révision Générale des Politiques Publiques alors que cet établissement a été créé pour, soit disant, mieux accompagner les demandeurs d'emploi, n'est-on pas en présence d'une tromperie manifeste ?

Oui, c'est pourquoi au syndicat Force ouvrière Pôle emploi Rhône-Alpes nous avons décidé de lutter contre le non respect de la loi par notre établissement et le gouvernement.

Notre combat s'est aussi matérialisé au cours de l'année écoulée par plusieurs grèves :

A l'Unité de Gestion d'Annecy pour soutenir nos camarades en lutte contre les reclassements forcés ;

A l'agence de Meythet pour réclamer des augmentations d'effectif et de meilleures conditions de travail.

Notre syndicat a lutté également avec l'appui des instances nationales pour le maintien de notre régime de retraite complémentaire.

Malgré toutes ces actions notre direction générale et notre direction régionale continuent à réorganiser Pôle emploi à marche forcée. Le dernier projet en date consiste à doter le réseau national des agences de 2000 équivalents temps plein supplémentaires sans aucune embauche. Tout doit se faire par le bais de nouvelles réorganisations de service et des gains de productivité.

C'est pourquoi notre lutte est loin d'être terminée.

Notre lutte doit même s'amplifier ce qui ne devrait pas constituer un problème car le syndicat Force Ouvrière Pôle emploi Rhône-Alpes, qui a su surmonter les difficultés inhérentes à la réunion d'agents de droit public et de salariés de droit privé, est prêt à lutter contre la fraude ... Oui, il est prêt à lutter contre la fraude et la triche patronale et gouvernementale !

Bernard DERUBE FO Com France Télécom



1 - EN BREF HISTORIQUE :

Jusqu'en 1992 pour les cadres et jusqu'en 1993 pour les non cadres, l'accès à l'entreprise se faisait par concours externe. A ce concours que

nous choisissons de passer était lié à un vrai métier. Par exemple Conducteur de Travaux des lignes, Technicien des centraux téléphonique, Dessinateur Projeteur, Contrôleur, Agent d'exploitation, Inspecteur, etc.

En 1992 pour les cadres et en 1993 pour les non cadres, La Direction avec le soutien fort de la CFDT met en place les classifications. A chaque grade lié à un métier, il va être attribué un niveau de fonction. A l'époque cela n'a pas plus inquiété les salariés que ça d'autant plus que bien souvent ceux-ci y gagnaient financièrement tout en gardant leur métier. L'avenir nous prouvera le contraire.

En 1997, France Télécom est introduite en bourse.

2 - L'ARRIVEE DE L'INTERNET ET LA CREATION DES PREMIERS CENTRES D'APPELS en 1998, 1999, 2000 :

Peu de salariés étaient volontaires pour rejoindre ce nouveau métier qui ne correspondait en rien aux métiers liés aux concours. Les promotions proposées par la Direction n'ont pas suffi à répondre aux objectifs de l'entreprise qui devaient répondre aux appels des clients possédant l'internet. De plus l'arrivée de l'ADSL et la progression exponentielle de nos clients demandaient des effectifs très importants sur ce nouveau et de l'autre coté les nouvelles technologies dégageaient des effectifs sur les métiers traditionnels.

Deux choix possible pour l'entreprise :

- Embaucher des jeunes en CDI mais pas trop de candidats sur ce nouveau marché et de plus cela posait le risque d'être en sur effectif globalement. Plus de 50 000 emplois perdus depuis 1997 !
- Licencié des fonctionnaires mais ce n'était pas possible.
-

3 - LA SOLUTION CHOISIE PAR LOMBARD ET LOUIS-PIERRE WENES POUR FAIRE PARTIR LES FONCTIONNAIRES :

La solution retenue a été d'obliger les fonctionnaires qui sont sur des niveaux de fonctions et non plus sur des métiers liés à un grade, à changer de métier .

La Direction Générale va alors centraliser un maximum toutes les activités sur les grandes agglomérations en commençant à supprimer les directions régionales d'Annecy, Chambéry, Grenoble, etc... au profit d'une grande Direction à Lyon, et idem pour les centres de construction des lignes de 80 personnes au plus regroupés en énorme Unité d'intervention jusqu'à 1200 salariés, et la logistique, nos anciens Bureaux d'ordre à taille humaine regroupés en centre d'appel RH anonyme, etc...

Dans ce cadre il restait deux choix possible aux salariés :

- Suivre leur activité en gardant leur métier et partir à une bonne centaine de km de chez eux,
- Ou rejoindre les centres d'appels construits à proximité de leur domicile en abandonnant leur vrai métier, leur histoire et leur culture.

C'est la raison pour laquelle encore aujourd'hui, on rencontre une population venant de tout azimut avec des niveaux de rémunération disparates (du contrat pro à 900 euros par mois au cadre supérieur à 3500 euros par mois sous le casque).

Suite à la perte de leur vrai métier où bien souvent ils excellaient, beaucoup de ces salariés sont en mal-être. Par comparaison, imaginez que l'on demande un maçon de devenir informaticien du jour au lendemain !

Ces salariés fonctionnaires subissant leur nouveau métier, subissent aussi les assauts de la Direction qui ne manque pas de leur rappeler qu'un Téléconseiller Tunisien ou Marocain coûte entre 300 et 400 euros par mois (ce qui est un bon salaire dans ces pays).

Aujourd'hui encore pour certaines activités, la sous-traitance représente 70% !

Mettant en place un management par le stress, la Direction :

- Favorise les départs volontaires par l'essaiimage (accompagnement financier et par la formation les salariés désirant quitter l'entreprise),
- Favorise les départs volontaires vers d'autres administrations territoriales.

- Rend l'emploi instable et précaire en créant des centres d'appels sur une activité et en les supprimant un an ou deux plus tard alors qu'ils sont performants.

Ils industrialisent la relation CC/clients, et robotisent l'accueil (ACTE), position de travail chartées et impersonnelles. Les managers doublent-écoutes les salariés, souvent même ce sont des triples écoutes, le cadre supérieur Directeur de production double-écoute le manager de proximité qui lui-même double-écoute le salarié !

Persécution du salarié qui sort du cadre fixé par des entretiens répétitifs, culpabilisant et infantilissant, Challenges ridicules etc.

Les hommes et les femmes managers sont choisis pour 20% maximum de compétences métier et pour 80% minimum pour leur capacité à manager par le stress sans état d'âme, Etc.

Les PV de CHSCT ou CE n'y feront rien.

Les fonctionnaires n'ont pas accès aux prud'hommes et en ce qui concerne les TA, les juges se disent incompetents car nous

sommes les seuls au monde à être fonctionnaires dans une entreprise privée.

4 - LES CONSEQUENCES POUR LES SALARIES :

Le mal-être des salariés va de mal en pire. Des salariés de plus en plus nombreux entrent en dépression voir en « burn-out ». Les CLM et CLD se succèdent .Les suicides s'additionnent.

En 2009, notre collègue Jean-Paul Rouanet se jettera du pont de l'autoroute d'Alby-sur-Chéran .Ce suicide qui ne sera pas le dernier sera le détonateur médiatique et servira de révélateur pour d'autres entreprises qui sont aussi managées par les stress. Face au mécontentement général de la population française, la Direction est obligée de stopper sa façon de manager. Le ministre du travail donne des directives à France Télécom avec obligation de résultats .

5 - LA REFONTE DE France Télécom, 700 Millions d'euros attribués :

Rapport d'expertise accablant de 1000 pages de Technologia par exemple mais ce ne sera pas la seule.

Les décisions prises :

- Un nouveau contrat social planifié où la priorité est de remettre de l'humain dans l'entreprise est envoyé à chaque salarié. Ce contrat social a pour but de redonner confiance aux salariés pour qu'ils soient de nouveau fiers de leur entreprise.

- Fin du « Turn-Over » pour les cadres et surtout pour les cadres supérieurs.

- Création de 5 Grands Accords nationaux, sur le stress, Equilibre entre la vie privée/vie professionnelle etc. : FO n'en signera aucun.

Beaucoup, pour ne pas dire tous les établissements auront une enveloppe pour améliorer les conditions de travail. Beaucoup de centres d'appel seront refait entièrement (sur Ancecy les Romains , les Glaisins : 1 500 000 euros, et plus)

La demande de FO de retrouver un management au sens noble du terme est entendue.

6 - AUJOURD'HUI QUEL EST LE CLIMAT DANS NOTRE ENTREPRISE ?

Vu d'où on vient, on peut dire que cela va mieux, L'entreprise a mis en place un baromètre social : 4000 salariés questionnés sur 106 000 soit 3,8% des salariés pour mesurer le mieux-être mais pour une unité comme la mienne qui comprend 7 plateaux ou centre d'appels cela fait moins de 20 salariés interrogés sur plus de 600.

Alors en DS, quand je demande que l'on crée un baromètre par plateau, la Directrice me prend pour un illuminé. Mais je n'ai pas dit mon dernier mot.

Les 5 ans de CFC (55/60 ans) de 2001 à 2006 ont permis à beaucoup de collègues d'échapper à l'enfer des années 2001 à 2011. Le CPA/TPS jusqu'en 2010 a permis a des salariés en mal-être en fin de carrière de retrouver une certaine sérénité. Aujourd'hui, le TPA/TPS sur 5 ans offre cette même opportunité . Ces temps partiels aidés à 50 % ne sont comblés qu'à hauteur de la moitié donc du quart.

N'oublions pas que tous les cadres de proximité ou cadres supérieurs qui fonctionnaient de façon Excel sans état d'âme ni ressenti sont toujours en place. Certains ont réussi à faire rapidement un virage à 180° mais pour d'autres qui ne savent manager que par le stress et les tableaux de production avec 10 ans d'expérience à la clef, ils ont plus de difficultés. Et nous devons, nous les IRP, sans cesse rester des sentinelles vigilantes et actives.

Les Directions semblent en IRP parler comme si rien ne s'était jamais passé, mais leurs vieux démons sont en veille. Nos bourreaux d'hier cadres supérieurs ont été et seront pour la plupart promus. Cela en dit long encore sur l'état d'esprit nos dirigeants nationaux.

Des tensions latentes subsistent .Les vieux démons rôdent.

7 - NOS DERNIERES ELECTIONS :

Contrairement à 2009, nous avons été soutenu tout le long de la campagne par notre Fédération. Sur Rhône Alpes, Jean-Jacques Guichou rassemble en séminaire nos forces vives pour élaborer des stratégies de propagande. Nous avons eu des tracts de très grande qualité et factuel et à cette occasion je voudrais rendre hommage et remercier notre ami Jean-Jacques Guichou qui jusqu'à l'épuisement s'est donné corps et âme dans cette campagne . C'est la raison pour laquelle il n'a pas pu se rendre à notre congrès, et il s'en excuse.

Les points où l'on doit rester vigilant.

Ce que n'aiment pas les salariés :

Les collègues voient d'un très mauvais œil que certaines OS ne font leur apparition la veille des élections.

La critique de nos homologues, nous nous sommes efforcé de dénoncer les systèmes CGT ou CFDT mais en aucun cas nos concurrents sauf cas exceptionnel.

Ce que les salariés aiment :

- **Un travail des OS continu dans toutes les instances IRP,**
- **Des HIS régulières,**
- **Des tracts factuels et simples agréments de petits dessins caricaturaux,**

Ce qu'ils ont particulièrement apprécié :

Mes HIS de Novembre intitulées « la portée de votre vote »

- explication du fonctionnement des IRP :

Rôle du DP et le travail fait.

Rôle du CE et ses commissions.

Rôle du CHSCT (dont les élus sont élus par

les DP et les élus du

CE).

Rôle des DS, DSDO, DSCO, DSC liés à la loi des 10% issus de la loi de 2008 concernant la représentativité (explications de la position commune CGT, CFDT, MEDEF, CGPME et Sarko avec l'article n°17 en contrepartie) .

Le fonctionnement des ASC et d'où vient l'argent attribué au CE « Le Panier pour tous ».

L'ordre d'arrivée des OS au niveau CE et les postes à pourvoir.

Rappel des OS qui ont pris leurs responsabilités et celles qui ne les ont pas prises.

Et au final via des DS, DSCO, DSC et la fédération le soutien par leur vote DP à Jean-Claude Mailly de FO ou Chérèque de la CFDT ou Thibaut de la CGT .Votre vote conforte ou pas aussi leur prise de position sur les retraites 2010 ou 2003 la loi Fillon la position commune etc.

L'idée était de leur dire «Votez pour qui vous voulez mais votez en connaisseur de cause, en sachant pourquoi et pour qui vous votez ».

Nos difficultés récurrentes ; faire des voix dans les centres d'appel où 70% des salariés sont encartés CGT. Personne à nos HIS et quand des collègues CGT sont d'accord avec nous mais, ils ne veulent pas trahir leur « famille ».

Aujourd'hui, nous sommes encore 60000 fonctionnaires. Dans 5 ans, 40% des salariés qui sont nés entre 1949 et 1955 seront partis en retraite ou en TPA/TPS.

Il resterait 36 000 fonctionnaires avec 60% de militants de base en moins toutes OS confondues. La prochaine étape à FT, c'est Orange avec que uniquement des salariés en CDI ?

Je vous remercie de votre attention.



SYLVIE BECK -

SDAS Haute-Savoie

En tant que Secrétaire du SDAS (Syndicat Départemental de l'Action Sociale de Haute-Savoie), j'ai souhaité intervenir à cette tribune parce qu'un passage du rapport d'activité d'Alain m'a interpellée.

A la page 7 du rapport, à propos de la loi sur la représentativité, Alain nous dit :

« Concernant la tenue des AG des syndicats, on peut dire qu'il y a encore de progrès à réaliser : c'est loin d'être uniforme. La majorité des syndicats tiennent leur AG régulièrement ainsi que leurs instances, d'autres se font tirer l'oreille...

La loi scélérate d'août 2008 contre la liberté syndicale dont nous réclamons l'abrogation peut poser quelques désagréments aux syndicats qui ne sont pas dans les clous. »

Il faut quand même rappeler qu'en ne tenant pas son AG, un syndicat risque bien plus que quelques désagréments ! Sans AG, vous disparaîsez. Plus d'existence légale, plus de syndicat ! Mais je ne vais pas m'étendre précisément sur cette question ; tout a été dit et redit maintes fois.

Il y a pire que cela ! Au SDAS nous l'avons découvert cette année. La loi 2008 ouvre la porte à une intrusion sans précédent des patrons et des juges au cœur même de la vie de notre organisation. Je m'explique.

Pour ma part, je suis éducatrice à l'ITEP Beaulieu. Après nos 3 semaines de grève en 2008 et la fermeture de l'établissement par le Préfet, nous avons été repris, « rachetés » en quelques sorte par l'OVE - l'Œuvre des Villages d'Enfants. Cette association d'environ 1200 salariés gère une cinquantaine d'établissements et services médico-sociaux en Rhône-Alpes. Elle est, comme le dit fort bien Alain dans son rapport, le fer de lance de la destruction des droits des salariés du social dans la région. Notre secteur qui dépend de financements publics subit les conséquences de la RGPP et de la « réduction de la dette ». Cela se traduit par la révision de notre convention collective : la plus importante du secteur, la Convention 66. Elle va de pair avec la dénonciation d'une autre grande convention collective : la Convention 51. Comme il est dit dans le rapport d'activité, l'OVE applique aussi à la lettre les mesures décidées par l'ARS (l' Agence Régionale de Santé) . Pire ! Elle les devance. L'ARS a pour objectif de rentabiliser le médico-social. Dans ce contexte, le syndicat FO n'est pas le bienvenu à l'OVE.

En 2010, lors des élections professionnelles nous avons gagné notre représentativité. Mais mon mandat de Déléguée Syndicale a été contesté. Malheureusement, nous avons perdu au Tribunal d'Instance. Face à cette décision profondément injuste, notre Fédération a porté l'affaire devant la Cour de Cassation. En attendant, une autre camarade été désignée : son mandat a également été immédiatement contesté.

C'est à partir de ce moment que nous avons commencé à mesurer l'ampleur de l'ignominie de la loi d'août 2008.

Je suis devenue Secrétaire du SDAS après Alain. Il avait fait un excellent travail : le syndicat était en parfait ordre de marche. Le SDAS a toujours tenu ses AG. Les instances se

réunissaient, les statuts étaient révisés et améliorés régulièrement. Tous les documents ont toujours été déposés en mairie. Nous étions tranquilles et sereins sur ce plan là.

Mais l'OVE dans le cadre de la remise en cause de nos mandats, en s'appuyant sur la loi d'août 2008, nous a demandé de fournir à la justice les statuts du SDAS, les statuts de l'UD et les statuts de la Fédération Nationale de l'Action Sociale. Nous avons dû démontrer que nous étions bien membres de l'UD et de la Fédé.

Nous avons dû également prouver :

- qu'Alain COLLARD est bien Secrétaire Général de l'UD,

- que Pascal CORBEX est bien Secrétaire Général de notre Fédération.

Nous avons dû fournir à la justice les récépissés confirmant leur élection lors des différents congrès.

Et ce n'était qu'un début.

Les juristes de l'OVE ayant soigneusement étudié tous nos statuts, ont exigé la preuve que ceux ci étaient respectés à la lettre. Pour prendre un exemple parmi d'autres, il a été demandé à notre Secrétaire Général de Fédération de retrouver un compte-rendu d'une réunion du bureau fédéral datant de 1989 pour démontrer que la Fédération respecte bien ses statuts. Cela dépasse les bornes. Je profite de la présence de Pascal pour le remercier de son aide.

Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de tous les archivistes dont on ne parle jamais.

Camarades,

Tenez vos Assemblées Générales, faites vivre vos statuts. Et n'oubliez pas d'élire des archivistes. Leur fonction nous est précieuse.

De mon côté, je suis prête à aider tous les camarades qui ont des difficultés à organiser leur AG ou à mettre à jour leurs statuts.

Je reviens à l'OVE car ce n'est pas fini.

Il y a un mois au Tribunal d'Instance de Villeurbanne, l'avocate des tauliers nous a demandé de prouver l'existence d'un syndicat FO à l'OVE. C'est vrai qu'après avoir démontré l'existence légale du SDAS, de l'UD et de la Fédé, nous n'avions pas pensé qu'il fallait encore établir celle de la section syndicale.

Nous avons donc fourni à la juge des cartes d'adhérents et cela sur 2 années. Insuffisant ! Car elles proviennent du même établissement !

En conséquence, nous avons rajouté la carte d'un camarade d'un autre ITEP. Pourquoi pas celle d'un adhérent d'un troisième établissement, d'un quatrième, etc... on peut continuer comme cela longtemps, il y en a plus de 50 établissements dans l'association !

Le comble a été atteint quand l'avocate de l'OVE a osé demander à la juge de vérifier si nous avons bien payé nos cotisations syndicales !! C'est un scandale ! A ce jour je ne sais pas encore ce que la magistrate a décidé.

Et Alain qui a osé appeler ça « des désagréments » !

La seule chose que nous n'avons pas encore faite : c'est d'attester que notre camarade Jean-Claude Mailly est bien Secrétaire Général, qu'il respecte bien les statuts et qu'il paie bien ses cotisations.

En tout cas, démonstration est faite de l'acharnement de l'OVE à vouloir nous faire disparaître.

Mais il n'y a pas que cela. Je tenais à vous faire part des possibilités de nuisance que cette loi peut offrir à certains employeurs résolus et mal intentionnés.

C'est bien la loi du 20 août, au delà de la libre désignation des délégués syndicaux, qui a ouvert la porte à l'ingérence des juges et des patrons dans nos affaires internes.

La vérification du respect des statuts relève des seuls membres du syndicat. Les AG et les congrès sont fait pour cela. Je n'accepte pas de rendre compte de la bonne marche de notre syndicat à qui que ce soit d'autre que les adhérents.

Nous avons accueilli avec soulagement mais aussi avec un vrai bonheur, l'invitation de l'OIT au gouvernement français à réviser la loi du 20 août 2008, suite à la plainte de FO. Bravo à notre Confédération ! Bien entendu, tout n'est pas encore gagné mais c'est enfin une reconnaissance de la liberté syndicale et un espoir de progrès. C'est pour cela nous sommes plus que jamais déterminés à combattre cette loi inique jusqu'au bout.



Lionel DELORD, FO Cheminots Anancy

Je vous donne le bonjour fraternel des cheminots haut-savoyards. Nous avons tenu notre AG du syndicat le 9 novembre, et j'ai été élu nouveau secrétaire du syndicat FO cheminots Anancy et Annemasse.

- A la SNCF, pour la région de Chambéry, la représentativité s'établit au niveau des 4 départements de l'Ain, Isère, Haute Savoie et la Savoie. Ce qui rend les choses compliquées.
- Lors des élections professionnelles du 24 mars 2011, nous ne sommes pas représentatif sur la région. Au niveau national, malgré la progression de FO, nous ne passons pas le seuil des 10%. Mais c'est une belle progression qui nous met à faible portée de la représentativité. Malgré tout, FORCE OUVRIERE est représentatif à la SNCF dans 9 régions. Grâce à la solidarité de ces régions qui nous redistribuent une partie de leurs moyens, nous pouvons continuer à fonctionner.
- D'ailleurs au niveau du groupe SNCF, nous sommes la 3^{ème} OS. Si il n'y avait pas la loi sur la représentativité du 20 Août 2008 issue de la position commune CGT/CFDT/ MEDEF/CGPME nous aurions été satisfaits puisque nous progressons et en voix et en nombre d'adhérents.
- L'activité syndicale à la SNCF est pourtant chargée et à chaque attaque contre les cheminots FO répond présent. Comment ne pas évoquer le combat sur les retraites. En effet le 15 juin 2010 nous étions 10 cheminots à Paris pour répondre à l'appel de notre confédération en exigeant le retrait du projet de loi. A Chambéry et à Anancy, durant + de 15 jours lors des AG devant des centaines de cheminots en grève nous demandions le retrait du projet de loi avec un appel à la grève interprofessionnelle, aucune OS ne nous a rejoint sur ces mots d'ordre clairs et on voit le résultat.

En ce qui concerne l'entreprise SNCF, les sujets d'inquiétudes sont toujours aussi nombreux. La séparation entre le gestionnaire de l'infrastructure (Réseau Ferré de France) et l'exploitant historique la SNCF a apporté des évolutions profondes notamment avec la mise en place de péages qui sont en constante augmentation. Ce qui c'est traduit dans un premier temps par la régionalisation des TER, l'ouverture à la concurrence du transport de marchandises et à partir du 11 décembre 2011 la circulation du premier train international privé de voyageurs (trénitalia / véolia) à Lyon. Pour réguler cette concurrence, servir d'arbitre un organisme a vu le jour ARAF(Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires).

- Toutes ces mesures qui mettent à bas le service public sont issues des directives européennes et transposées en droit français ; on les appellent « paquets ferroviaires ».
- Le rapport du sénateur Grignon introduit la concurrence pour les trains de voyageurs (TER) demain les régions (autorité organisatrice des transports) pourront lancer des appels d'offre.
- Pourtant on le constate pour le transport de marchandise, contrairement à ce que l'on peut croire la libération du Fret à la SNCF s'est traduite par une perte de + 50 % du trafic et la direction veut encore supprimer 10% du trafic. Ce trafic ferroviaire que Fret SNCF a perdu n'est pas revenu aux entreprises privées du rail mais sur la route dans les camions. Fret SNCF transportait 500 000 wagons en 2000 et aujourd'hui c'est 150 000 wagons. Les effectifs des cheminots du Fret aussi sont en réduction - 5000 entre 2009 et 2011.
- Dans ce schéma de destruction 284 gares Fret ont été rayées de la carte.
- La concurrence on le voit tous les jours, c'est du dumping social, le gouvernement avec l'aide de la direction veut s'attaquer à notre statut en voulant négocier une nouvelle convention collective au rabais.
- Dans la vie de tous les jours, les conditions de travail des cheminots se dégradent, l'avenir est incertain et la direction supprime toujours des postes par le biais des restructurations.
- Fusion des établissements exploitations puis des établissements voyageurs des 4 départements de l'Ain, Isère, Haute Savoie et la Savoie regroupé à Chambéry. Ces fusions ont été réalisées en plusieurs fois et étalé sur 2ans pour pouvoir supprimer plus de poste.
- Fermeture de 9 gares en 2 ans pour la mise en place de la commande centralisée d'Annemasse ce qui représente environ 30 agents à reclasser.
- La mise en place de cette commande centraliser fait partie du projet d'avenir transfrontalier du CEVA. La liaison ferroviaire entre Annemasse et Genève Cornavin qui entraînera des perturbations durant plusieurs années pour les usagers. De plus la partie française n'est toujours pas financé à hauteur de 220 millions d'euros.
- L'état des voies ferrées est tellement mauvais que des travaux sont devenus urgents ceci est le résultat de tout ce qui n'a pas été fait par le passé par manque d'investissement des gouvernements successifs. Ces travaux de régénération vont entraîner des dysfonctionnements nombreux pour les usagers.

Des lignes seront fermées à la circulation des trains, la desserte sera au mieux remplacé par des bus (ligne Grenoble/ Valence fermée pendant toute l'année 2013). Au service d'hiver 2011 à partir du 11 décembre la grille horaire sera modifié à + de 80%(Rhône-Alpes sera épargné, le cadencement est déjà en place depuis 2ans). Avant l'arrivée de la concurrence dans les trains de voyageurs, c'est une véritable désorganisation qui se met en place. A qui profitera cette baisse de qualité de service ?

Comment ne pas condamner le plan d'austérité gouvernemental, la baisse de la contribution de l'état aux collectivités locales, aura certainement un effet négatif pour la circulation des trains régionaux. Les régions devront faire des économies dans leur budget ce qui se traduira pour l'utilisateur des TER par la suppression des trains et l'augmentation des prix du billet de train. Pour conclure un slogan de notre secrétaire général « ni austérité de droite ni austérité de gauche ni austérité syndical » nous n'en voulons pas.



Gilbert KLIBER, PDL
Thonon-Les-Bains

Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel des salariés des Papeteries du Léman à

Thonon les bains.

J'aimerais vous apporter un message d'encouragement.

Certes la situation n'est pas florissante. Les plans sociaux pleuvent. Nos acquis sociaux fondent comme neige au soleil.

Mais ce que je vais vous dire maintenant, est source d'espoir.

En Mars 2008 : FO dégringole à moins de 10% des suffrages aux élections professionnelles avec toutes les conséquences qui en découlent.

Pourquoi sommes nous tombé si bas ??

Les raisons : une équipe mal structurée, une communication défaillante, une communication insuffisante.

Après une traversée du désert de presque 2 ans.

Le 4 février 2010, sous mon impulsion, l'ensemble des adhérents CFTC a décidé de rejoindre FO et cela grâce à l'appui d'Isidore Pinza (ex DS CFTC).

A la suite de ça, une équipe de 6 personnes, soudées s'est lancée dans la campagne électorale.

Avec comme slogans « Des faits rien que des faits »

Les résultats des élections de mars 2010, sont à la hauteur de l'énergie que nous avons déployée : FO avec 28% devient majoritaire en CE grâce à une alliance avec les cadres.

Avec cette alliance nous obtenons le poste de trésorier et le poste de secrétaire et nous choisissons notre cabinet d'expert comptable. Comment travaillons –nous aujourd'hui ?

Aucune décision n'est prise sans avoir consulté le bureau

Nous interrogeons en permanence nos adhérents pour connaître la température de l'usine.

Suivre et guider, mes camarades. Etre à l'écoute, répondre aux interrogations, collecter les idées.

Oui Suivre et guider, pour ne pas s'épuiser, pour comprendre les attentes des salariés et pour nous faire comprendre. Nous sommes les représentants des salariés, leurs portes paroles ne l'oublions pas.

Nous fractionnons le travail, nous déléguons et nous impliquons le plus grand nombre.

Des tracts jamais polémiques et toujours factuels.

C'est avec ce CE que nous faisons obstacle à un PSE annoncé en Décembre 2010 : Oui depuis 1 AN.

32 licenciements annoncés, nous serons probablement proche de 0.

Nous venons d'entamer le livre I.

La CGT majoritaire dans l'entreprise est obligée de nous suivre.

Le fief CGT se fissure et c'est FO qui progresse.

Notre expérience peut devenir votre expérience.

Alors résistons, organisons nous, ne baissions jamais les bras, n'ayez aucun complexe mes camarades, soyons créatifs.

La recette est toujours la même : discutons avec nos collègues, ne soyons pas figé dans nos arguments, soyons souples et inventifs. Soignons notre communication écrite.

Mes chers camarades merci de m'avoir écouté et vive FO.



Thierry LELEU DP
Thyssen-Krupp – BONNEVILLE
Secrétaire de l'Union Locale de CLUSES.

A quoi sert une Union Locale ?

- C'est un lieu de convergence et de rencontre.
- C'est un syndicalisme de proximité, à l'écoute des salariés. Elle sert à ne pas rester isolé.

- Elle permet aux salariés de se renseigner, de prendre contact, d'avoir des échanges et pour les militants et syndiqués de mettre en commun nos expériences.

L'UL est constituée de militants qui ont constitué un bureau lors de l'AG annuelle des syndicats. Chaque membre du bureau se sent responsable du fonctionnement de l'UL. J'en profite pour remercier les membres du bureau de leur investissement constant et régulier.

Pour CLUSES dans LA VALLEE DE L'ARVE :

- Une permanence est tenu régulièrement une semaine sur deux les lundis et sur rendez vous toute la semaine.
- Nous conseillons ou orientons les salariés pour avoir les infos qu'ils désirent.
- Cela permet également de prendre contact avec des salariés qui ont envie de s'investir pour restaurer ou mettre en place des syndicats dans leur entreprise.

Tous les militants des syndicats de la vallée, et les isolés sont les bienvenus dans les locaux de l'UL de Cluses. Chacun peut utiliser le local pour organiser des réunions. Chacun peut aussi s'investir dans l'union Locale pour la renforcer.

Beaucoup me disent : je n'y connaît pas grand chose !

Pour ma part, je n'y connaissait rien non plus et en participant aux permanences avec Liliane, ANTOINE, l'ancienne secrétaire de l'Union Locale.

C'est à partir des problèmes concrets que l'on apprend ; et on apprend vite.

L'UD nous appuie et nous conseille. si un cas difficile se présente, Nous avons également l'outil internet qui est indispensable, et un très bon service juridique à la Confédération qui est toujours disponible.

Nos documents régulièrement remis à jour permettent d'aider tous ces salariés qui ont des problèmes au travail.

Dans la vallée de l'Arve qui a été touchée massivement par les licenciements (suppression de 8500 emplois industriels), ce sont les salariés des petites entreprises qui subissent le plus de plein fouet la crise.

Beaucoup de salariés qui nous consultent en ont assez qu'on leur impose des conditions de travail difficiles, et n'acceptent plus que leurs droits soient bafoués.

Leurs conditions de travail se dégradent de plus en plus, le harcèlement moral est permanent et la pression constante.

Les salariés nous demandent de plus en plus comment ils peuvent quitter leur emploi tellement ils sont désespérés de se voir sans cesse rabaissés.

Ce n'est pas un hasard si les ruptures conventionnelles sont nombreuses dans la vallée !

TROP C'EST TROP !

Ensemble réagissons, ne nous laissons pas faire. Nous avons des droits, faisons les respecter.

Nous avons un outil, notre syndicat libre et indépendant Force ouvrière.

Dans la vallée de l'Arve comme ailleurs, construisons ensemble de nouveaux syndicats Force Ouvrière.

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !



Isabelle COMBEPINE Déléguée syndicale centrale NTN – SNR

NTN SNR, est une entreprise de roulements, pour les secteurs de l'automobile, l'industrie, le ferroviaire mais aussi

l'aviation.

Mieux connue sous le nom SNR, ancienne filiale de Renault, nous avons été repris par un gros roulementier japonais : NTN, qui est entrée en capital en 2007 à hauteur de 35% et qui possède aujourd'hui 80% des parts de l'entreprise. Nous nous appelons donc, depuis un an, NTN-SNR.

L'entreprise est composée de 4 sites de production et d'un magasin sur la région annecienne, d'un site sur Ales et d'une usine en Roumanie.

L'activité sur le bassin annecien représente 2800 personnes : environ 1000 personnes sur Annecy, 750 sur Seynod, 400 sur Meythet, 350 à Argonay, une centaine de personnes au magasin de Cran et 90 personnes dans les réseaux.

Comme nous travaillons majoritairement pour l'automobile, l'entreprise a plutôt bien traversé la crise de 2009, malgré plusieurs journées de chômage partiel et de nombreux départs conventionnels et on peut même dire, que l'entreprise depuis, se porte plutôt bien.

2010 fait d'ailleurs partie des années record jamais enregistré (chiffre d'affaire, marge opérationnelle en hausse mais aussi heures supplémentaires record)

Nous avons repris les embauches en 2010, nous en sommes à 184 personnes depuis le début d'année 2011, et nous avons à ce jour 350 intérim dans nos murs.

Par contre les effectifs ne sont pas pour autant à la hausse puisque les embauches servent juste à combler les départs.

Récemment nous avons eu des négociations sur la prime au dividende et, là aussi, comme dans de nombreuses entreprises la prime proclamée de 1000 eus par Sarko a été transformée en franc puisque nous avons obtenu 138 € net. Bien sur, nous ne sommes pas allés vers un accord, nous préférons garder notre énergie pour de réelles augmentations de salaires plutôt que pour des primes cache misère.

L'année 2012, par contre, fait déjà partie des incertitudes, et on commence déjà à ressentir une baisse d'activité en cette fin d'année.

Les élections professionnelles ont eu lieu en sept 2010, et Force Ouvrière représente plus de 22% au 1^{er} collège NTN-SNR alpes.

Nous avons 1 délégué syndical sur chacun des 4 plus gros sites.

Nous ne sommes pas présents dans le 2^{eme} collège, mais nous y travaillons déjà pour 2014 et nous sommes plutôt optimistes.

Cette année, nous avons eut un clash au sein de notre organisation syndicale puisque 2 de nos élus chsct et 2 DP ont quitté FO pour monter un syndicat SUD, tout en gardant leur mandat FO.

Ce qui porte à 5 le nombre de syndicats à NTN-SNR.

Nous attendons avec impatience les élections CHSCT prévue en janvier, qui nous permettront de rétablir de moitié cette irrégularité puisque nous allons présenter de nouveaux candidats fraîchement rentrés à Force Ouvrière.

Une épreuve, quelque peu difficile à vivre, mais qui aura été bénéfique, puisqu'elle nous a permis de renforcer encore plus

notre équipe et surtout, d'avoir comme seul objectif : Le développement de Force Ouvrière à NTN-SNR.

Nous en profitons d'ailleurs pour remercier l'ensemble des intervenants de l'UD de Haute Savoie pour leur soutien tout au long de cette année

Je vous remercie de m'avoir écouté.



Nicolas VINCENZINI, SNICA FO :

Le permis de conduire comme tous les services publics subit les effets dévastateurs des politiques de restrictions budgétaires et particulièrement de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

Toutefois la récente grève des inspecteurs du permis de conduire a montré que par une mobilisation sans faille (plus de 70% des inspecteurs programmés en examen en grève !) et par une occupation des centres d'examen, on peut faire reculer ce que beaucoup considèrent comme une fatalité : la RGPP !

Avec l'obtention d'une nouvelle grille indiciaire sans l'obligation de fusionner avec un autre corps de fonctionnaires, les inspecteurs du permis de conduire tiennent à apporter un témoignage positif et d'avenir en ces temps difficiles même si le combat n'est jamais terminé.

Jacques BELLET, ancien Secrétaire Général de l'UD a reçu la médaille de la Confédération



MON ENTREPRISE DOIT ASSURER.

**PLUS FORTE
LA PROTECTION
DES SALARIÉS !**

- Santé
- Prévoyance
- Epargne
- Retraite

DES FORMULES POUR
TOUS LES SECTEURS
ET TOUTES LES TAILLES
D'ENTREPRISES

ADREA
mutuelle
PAYS DE SAVOIE
PLUS FORT POUR MOI

Nos conseillers spécialisés à votre écoute au **04 79 70 80 90**
www.adrea-paysdesavoie.fr

SynCea

Remettre le **social**
au cœur de l'**entreprise**



Chez SYNCEA, nous travaillons depuis vingt ans pour les élus de CE et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le social restent au cœur de l'entreprise.

Pour être toujours plus utiles au quotidien, nos experts-comptables, économistes, juristes et consultants en relations sociales mettent leurs compétences à votre service avec un objectif clair : la prise en compte de l'intérêt des salariés dans toutes les décisions concernant la marche de votre société ou de votre association.

Expertises économiques et sociales
auprès des comités d'entreprise

BUREAUX DE LYON
47, rue Maurice FLANDIN
69003 LYON
Tél. : 04 72 13 23 30 - Fax : 04 72 13 23 36

SIÈGE SOCIAL
Tél. : 01 48 19 25 40

www.syncea.fr - info@syncea.fr

VOUS POUVEZ COMPTER AVEC NOUS !

Les nouvelles instances de l'Union Départementale FO de Haute-Savoie élues lors du 25 ème Congrès

BUREAU :

Secrétaire Général : Alain COLLARD

Secrétaires-adjoints : Gabriel CHAUVIN et Stéphane RENAUD

Trésorier : Marc GEORGES

Trésorière-Adjointe : Sylvie BECK

Membres : Franck GIORDANO, René HAMEL, Rachid NOUASRIA, Jean-Claude PETIT

COMMISSION EXECUTIVE

Elus par le Congrès :

BACHELET Eric (Franck et Pignard)

BEAUVAIS Bruno(FO Com La Poste)

BECK Sylvie (ITEP Beaulieu)

BORDIGNON Léonard (Carrefour Annecy)

BOURSIER Didier (FO Com La Poste)

CHAUVIN Gabriel (ERDF)

COLLARD Alain (IMP NDS)

DELIGEON Pascal (FO Com France Télécom)

DELSANTE Alain (IMC Adultes)

DRIEU Michaël (Conseil Général)

GEORGES Marc (Finances)

GIORDANO Franck (Fournier)

HAMEL René (SNFOLC)

KIEFFER Jean-Louis (SNUDI)

KORSOUGNE Alain (Finances)

LAUGE Patrick (SNFOLC)

KALUZA Lionel (Pôle Emploi)

MISITI Anna (Somfy)

NOUASRIA Rachid (CHRA)

PETIT Jean-Claude (Téfal)

RENAUD Stéphane (Commerce Haute-Savoie)

ROMERO Violette (Commerce Haute-Savoie)

SARIEGE Franck (GRDF)

SPISSER Suzelle (Snetaa)

THOMMERET Hervé (CHRA)

TUFFET Guy (ERDF)

VANETTI Michel (SA Evian)

Membres de droit :

Marie-Dominique DUC (Union Locale ANNEMASSE)

Gilbert KLIEBER (Union Locale THONON)

Thierry LELEU (Union Locale CLUSES)

Claude PEPIN (Union Départementale des Retraités)

Commission des Conflits

GOEMANS José (SNFOLC)

LAMBERTON Christophe (ERDF)

MONACO Pierre (Dassault)

PRAZ Vincent (FO Com La Poste)

QUILEZ Catherine (AAPEI L'Epanou)

Commission de contrôle financier

BORT Roland (FO Com La Poste)

DUBOIS Alain (SNFOLC)

MATRAS Lionel (AISP)



RESOLUTION GENERALE

du 25ème Congrès de l'Union Départementale FO de la Haute-Savoie réuni le 29/11/11 à MEYTHET (adoptée à l'unanimité)

Réuni le 29 novembre 2011 à MEYTHET, sous la présidence de JEAN CLAUDE MAILLY, Secrétaire Général de la Confédération, le congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT-FORCE OUVRIERE de la Haute-Savoie fait sien l'ensemble des résolutions adoptées au congrès confédéral de Montpellier par les 3 000 délégués des syndicats FO.

C'est sur ce mandat que l'ensemble des syndicats CGT FORCE OUVRIERE basent leur action et se développent.

PRESERVER L'INDEPENDANCE SYNDICALE EN TOUTES CIRCONSTANCES

Le 25ème congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de Haute-Savoie, réaffirme son attachement à l'indépendance syndicale, principe fondateur de notre organisation inscrit dans la charte d'Amiens de 1906.

C'est pourquoi le Congrès exige l'abrogation de la loi du 20 août 2008 issue de « la position commune MEDEF-CGPME-CGT-CFDT » du 9 avril 2008, et de la loi du 5 juillet 2010 issue des « accords de Bercy » dans les fonctions publiques comme attentatoires à la liberté syndicale en annulant notamment la capacité pour l'organisation syndicale de désigner librement ses délégués.

Il revendique le rétablissement de la libre désignation des délégués syndicaux par les organisations syndicales, et de la liberté de négocier, de contracter et de revendiquer.

C'est sur cette orientation, en préservant en toutes circonstance l'indépendance syndicale, c'est-à-dire la définition des revendications des salariés, y compris en décidant l'action commune chaque fois que possible pour les faire aboutir, que les syndicats FO du département enregistrent des progrès significatifs tant aux élections professionnelles qu'en nombre de cartes et de nouvelles implantations.

Les syndicats de l'UD FO 74 maintiendront ce cap.

COMBATTRE L'AUSTERITE : la dette n'est pas celle des travailleurs !

Le congrès approuve pleinement la déclaration de la CE confédérale du 9 novembre 2011 qui précise :

« Les annonces du Premier ministre le 7 novembre accentuent l'austérité imposée par le gouvernement depuis plusieurs années. En moins de 3 mois, les salariés sont lourdement touchés : taxes sur les complémentaires santé, CSG, aggravation de la contre-réforme des retraites, augmentation des impôts (IRPP – TVA), perte de pouvoir d'achat de prestations sociales, détérioration et remise en cause accentuées des services publics et des services de santé (RGPP Réforme Générale des Politiques Publiques) ; autant de mesures que la CE de FO condamne et dont elle demande l'abandon.*

Pour la CE, l'austérité constitue une triple erreur, un triple danger :

- elle menace l'activité économique et l'emploi faisant glisser l'économie vers la récession,*
 - elle accentue les inégalités sociales et veut faire payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont pas responsables,*
 - elle sape les principes républicains et les droits sociaux....*
- ...la CE considère qu'une réponse déterminée est nécessaire. Cette réponse ne peut en aucun cas consister en une succession de manifestations ou journées d'action dont on a fait le constat de l'inefficacité l'an dernier.*
- Pour la CE, condamner les plans d'austérité annoncés et contrer toutes nouvelles annonces nécessite de préparer, par l'action commune, un appel à 24 heures de grève interprofessionnelle.*

Force est de constater que l'intersyndicale (communiqué du 18 novembre 2011) ne partage pas cette orientation. Dans cette circonstance, les syndicats FO gardent leur liberté de comportement pour définir les meilleures modalités d'action pour la satisfaction des revendications des salariés.

Le congrès partage l'appréciation du dernier CCN en date du 14 octobre 2011 (extraits) :

La crise en cours du capitalisme et la folie des marchés financiers montrent qu'il faut changer de modèle. Les Etats doivent s'émanciper des marchés. Le CCN s'oppose à l'austérité, récemment accentuée par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2012. En plus d'être économiquement dangereux, réduire à nouveau les dépenses publiques et sociales serait lourd de conséquences pour les travailleurs et pour la République. Le CCN combat toute austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.

Le CCN dénonce la logique qui vise à sacrifier les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont nullement responsables. Il s'oppose au projet de « règle d'or » qui veut inscrire dans la Constitution une obligation de retour ou de maintien à un équilibre des finances publiques. Si un référendum était organisé à ce sujet, la cgt FORCE OUVRIERE appellerait à voter contre cette règle, notamment attentatoire à la liberté de négociation.

Pour le CCN, l'impôt sur le revenu (IR) doit redevenir l'instrument majeur et central d'une politique fiscale basée sur l'égalité républicaine, la redistribution et la justice sociale. Il dénonce la diminution de l'impôt de solidarité sur la fortune. Il exige la réhabilitation de l'IR en renforçant la progressivité sur l'ensemble des revenus et en effectuant une réforme globale d'ampleur des niches fiscales.

Le CCN s'oppose au projet d'augmentation de la contribution sociale généralisée dont l'assiette pourrait être élargie (basée sur 98 % des revenus et non plus sur 97% actuellement). La modification de la base de calcul de la CSG constitue une augmentation généralisée de l'impôt que paient déjà à 85% les salariés !

Le congrès de l'UD FO 74 affirme avec force que les salariés ne sont pas responsables des crises financières successives. Ces crises économiques mondiales qui sont nées de la spéculation des banques, des institutions financières et de la mondialisation, génèrent des risques économiques et surtout sociaux inhérent à un fonctionnement qui pénalise l'ensemble des salariés.

La dette publique n'est donc pas celle des salariés. Le rôle des syndicats est de préserver les acquis, les conventions collectives, les statuts, de défendre les revendications.

DEFENDRE LES REVENDICATIONS DES SALAIRES

AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES

Le congrès revendique l'augmentation générale des salaires, pensions et retraites, allocations et minima sociaux. Il exige que des négociations s'ouvrent à tous les niveaux tant dans les secteurs privés que publics et réfute toutes les tentatives visant à individualiser les salaires.

Il réitère son refus de voir substituer au salaire direct tous les éléments dits de rémunération qui vont de l'intéressement jusqu'à l'actionnariat salarié en passant par l'épargne retraite, dont les exonérations sociales et fiscales aggravent les déficits des organismes sociaux et participent à l'affaiblissement des régimes de retraite par répartition, au bénéfice du développement de la capitalisation.

RETRAITES

Le Congrès considère que le dossier retraite n'est pas clos. Il rappelle les positions de la Confédération au congrès de Lille :

« Pour le Congrès, le droit à la retraite à 60 ans doit demeurer la règle (...). Bruxelles et le gouvernement prétendent imposer de nouvelles mesures inadmissibles concernant les retraites.

Pour FORCE OUVRIERE, l'objectif d'un retour aux 37,5 ans pour tous, public - privé reste la revendication pour l'obtention :

- d'une retraite à taux plein,
- de l'indexation des pensions sur les salaires,
- et du retour au calcul sur les dix meilleures années pour les salariés du secteur privé et le respect de la règle des 6 derniers mois pour le secteur public ... »

Ces revendications, rappelées au congrès de Montpellier, restent d'actualité : toutes les lois contre les retraites doivent être abrogées. Les syndicats FO s'inscrivent dans cette démarche volontariste de reconquête sociale pour la création du rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications, et à la préservation des générations à venir.

Le congrès constate que le blocage des salaires et des traitements, la hausse des prix des biens de consommation, des carburants, de l'énergie, des loyers,... grèvent fortement le pouvoir d'achat des salariés actifs, chômeurs et retraités. Il revendique au contraire l'augmentation générale du pouvoir d'achat (salaires, retraites, pensions, minima sociaux). Il exige une prime de transport pour tous les salariés.

SÉCURITÉ SOCIALE - SANTE

Le congrès rappelle les positions de FO concernant la sécurité sociale :

- un financement par les cotisations distinct de celui de l'Etat
- une gestion paritaire qui préserve de la privatisation
- une clarification des comptes entre l'Etat et l'Assurance maladie notamment en matière d'exonérations
- le refus de la maîtrise comptable.
- le retour à la Sécurité Sociale solidaire et égalitaire sur les bases de 1945

Le congrès considère chacun doit pouvoir bénéficier d'un même droit aux soins, nous cotisons pour cela. C'est pourquoi il exige l'abandon du projet de franchise de soin qui crée une médecine à plusieurs vitesses et ouvre la voie aux assurances complémentaires individuelles.

De même, il considère que la prise en charge de la dépendance doit demeurer au sein des branches existantes de la Sécurité Sociale : la Maladie et la Vieillesse, refusant la notion de 5ème risque, pris en charge par l'assurance privée individuelle.

Il dénonce la réduction drastique des budgets hospitaliers aboutissant à se trouver dans une situation financière critique ayant comme conséquence la fermeture de services et la suppression de lits. De même, les maisons de retraite, les établissements spécialisés se trouvent dans une situation critique

d'aggravation des conditions de travail et de déqualification des personnels.

Le congrès exige l'abrogation de la loi HSPT (Hôpital, Patient, Santé et Territoire) qui organise la privatisation en faisant entrer des critères de gestion privée par la tarification à l'activité.

Le congrès maintient son opposition à toutes les formes de Groupements de Coopération Sanitaire qui aboutissent toujours à faire la part belle aux intérêts privés à but lucratif, au détriment de l'Hôpital Public.

Le congrès soutient les revendications des syndicats FO en matière de création d'emplois statutaires ou conventionnels, de réouvertures de lits et de services dans les Hôpitaux et Maisons de Retraites, de maintien des enveloppes dédiées aux MIG (Missions d'Intérêt Général).

Les derniers résultats FO aux élections professionnelles, où nous progressons de 12% en Haute-Savoie (passant de 15 à 27%) et le renforcement des syndicats FO dans ce secteur attestent du bien fondé de nos revendications.

L'EMPLOI RESTE LA PRIORITE :

un vrai contrat de travail pour tous, un vrai statut !

La Haute-Savoie n'est pas l'eldorado qu'on nous présente tous les jours. Depuis 2008, le taux de chômage a explosé dans notre département avec la suppression de plus de 10 000 emplois industriels dont 8 000 dans la seule vallée de l'Arve. Et si, tous les jours, plus de 75 000 salariés ne travaillaient pas en SUISSE, sans oublier le nombre important de saisonniers dans notre département dit « touristique », que serait le nombre de chômeurs dans notre département ? La Haute-Savoie compte officiellement 28 000 chômeurs (catégorie A) et 38 000 au total, avec multiplication des CDD et contrat intérim qui représentent 85 % des nouvelles embauches Les mesures d'austérité décidées par le gouvernement ne peuvent qu'aggraver cette situation.

Le Congrès s'oppose aux privatisations et aux milliers de suppressions d'emplois dans la fonction publique et revendique le maintien et la réouverture de tous les services publics fermés (écoles, bureaux de poste, trésoreries...)

La fusion des Impôts avec le Trésor, de l'UNEDIC avec l'ANPE remplacés par Pôle Emploi ... ne sont pas de nature à répondre aux besoins des salariés et de la population.

Le congrès réaffirme que l'assurance chômage est un système collectif de protection sociale visant à assurer la solidarité entre salariés et travailleurs privés d'emploi. Il rappelle son attachement à la gestion paritaire des organismes sociaux qui garantit le versement aux demandeurs d'emplois d'une indemnisation basée sur leur ancien salaire.

De même, face au développement de la précarité dans la Fonction Publique, le Congrès demande la titularisation de tous les emplois sur la base des statuts.

Le congrès rappelle son attachement à l'existence et à la spécificité des Inspections du Travail (industrie, agriculture, transports...), avec des fonctionnaires indépendants chargés de veiller à l'application du droit du travail. La Haute-Savoie ne compte que 17 inspecteurs et contrôleurs du travail pour 196 000 salariés.

Le Congrès exige des effectifs adaptés donc renforcés dans les sections d'Inspection afin que toutes leurs missions puissent être menées à bien.

Le Congrès réaffirme son attachement à l'institution prud'homale.

Le congrès s'élève contre l'exploitation médiatique de la situation de l'emploi en France, à partir de statistiques orientées qui ne reflètent pas la réalité du chômage, ni la montée de la précarité.

Le congrès dénonce les directives européennes qui autorisent que le droit du travail étranger s'applique à des travailleurs en France.

Le congrès revendique que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour permettre l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

**DEFENDRE LE STATUT GENERAL DE LA
FONCTION PUBLIQUE
DEFENDRE LES SERVICES PUBLICS
DEFENDRE LA REPUBLIQUE : arrêt de la RGPP***

Le Congrès rappelle que le service public est l'outil dont se dote l'Etat pour garantir l'égalité des droits des citoyens. Le Congrès rappelle que le service public garantit les droits fondamentaux des citoyens en termes de liberté, de santé, d'instruction et également de protection sociale. Aussi, il impose le respect par l'Etat d'un principe fondamental : l'égalité de traitement des citoyens.

Le congrès réaffirme son attachement à la conception républicaine du service public et au statut général de la fonction publique. Il s'oppose à tout transfert de mission du service public vers des opérateurs privés. Il réaffirme son exigence d'abandon de la loi dite de rénovation du dialogue social dans la fonction publique issue des accords de Bercy. Il exige le respect du paritarisme.

Le congrès exige l'arrêt des suppressions de postes dans les trois versants de la fonction publique. A l'inverse, il exige leur restitution et les recrutements statutaires nécessaires à l'exercice des missions publiques.

Le Congrès exige l'arrêt de la RGPP et de ses 561 mesures qui conduisent à supprimer des missions et des emplois publics, à casser les statuts des fonctionnaires et à remettre en cause l'égalité des droits des citoyens.

Le Congrès condamne la loi portant la réforme des collectivités territoriales, deuxième volet de la RGPP, qui conduit au transfert et à la mutualisation de services dans des intercommunalités contraintes. Le Congrès condamne toutes mobilités forcées induites par cette réforme et dénonce les effets de cette réforme sur les services publics de la fonction publique territoriale comme sur celle de l'Etat.

Il appelle tous les fonctionnaires et les agents publics ainsi que les usagers à se battre, à se mobiliser, à résister contre la mise en œuvre de ces mesures.

Le congrès condamne la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels des fonctionnaires et son décret sur la « réorientation professionnelle ». Ils portent atteinte à la garantie d'emploi des fonctionnaires. Le Congrès exige leurs abrogations.

Concernant la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) qui s'inscrit pleinement dans « la concurrence libre et déloyale » de destruction du service public chère à l'Union Européenne, qui a des conséquences néfastes, tant pour les citoyens que pour les personnels, le congrès en demande l'abrogation.

Il est important de rappeler que l'électricité n'est pas une marchandise mais un produit de première nécessité, de ce fait, il est inadmissible que cette énergie soit livrée aux spéculateurs.

**POUR LA SATISFACTION DES
REVENDICATIONS,
DEVELOPPONS L'ORGANISATION**

Le congrès enregistre avec satisfaction la création de nouvelles implantations syndicales FO depuis le dernier congrès de notre Union départementale.

Le congrès enregistre également avec satisfaction la progression des votes en faveur des listes FORCE OUVRIÈRE, tant dans le privé que dans le public.

Le congrès appelle l'ensemble des syndicats et adhérents FORCE OUVRIERE à poursuivre leurs efforts pour développer l'organisation syndicale, outil indispensable pour préparer les combats que les salariés vont devoir mener pour préserver leurs acquis et faire aboutir leurs revendications.

Dès maintenant, le Congrès décide d'engager une campagne de syndicalisation dans tous les secteurs. Il décide aussi de poursuivre une large campagne d'information sur les revendications FO pour conforter les résultats aux élections dans notre département, et celles des années suivantes dans les entreprises et services publics.

**MILITEZ POUR UN SYNDICALISME LIBRE ET
INDEPENDANT :
REJOIGNEZ LES SYNDICATS DE LA
CGT-FORCE OUVRIERE !**

Adresse des Unions Locales :

ANNECY :

UL FO 12, Rue de la République 74000 Annecy
04 50 45 23 76

ANNEMASSE : UL FO 7, Rue du Môle, 74100 ANNEMASSE
04 50 95 67 37

CLUSES : UL FO 7, Rue Paul Verlaine, 74300 CLUSES
04 50 18 20 18

THONON : ULFO 6, Montée des Crêtes, 74200 THONON
04 50 26 09 19

Permanences :

AFOC 04 50 67 40 22

Permanences :

Lundi : 14h/17h
Mercredi : 14h/17h
Vendredi : 9h/12h

Retraités :

Tous les 1er Jeudi de chaque mois à l'UD : 9h/12h

Juridique : (à l'UD)

Joindre l'UD pour Rendez-Vous au 04 50 67 40 15

Syndicats :

à l'UD

. Action Sociale : mardi matin 9h/12h
. Bâtiment : Vendredi après-midi 14h/17h

. Commerce
Mardi 9h/12h
Mercredi 9h/12h
Jeudi 9h/12h
Vendredi 14h/17h

Conseil Général : tous les jeudis

à l'UL d'ANNECY

. PTT tous les jours de 9h/12h et de 14h/17h

. Enseignement

Mercredi de 14h/17h 06 80 94 45 85



Bulletin d'adhésion

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Entreprise _____

Profession _____

Code APE _____

Adresse personnelle _____

Tél personnel _____

Email _____

Tél travail _____

A retourner à : UD FO Haute-Savoie 29, Rue de la Crête 74960 -CRAN-GEVRIER